

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2017

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :

20 NOVEMBRE 2017

Présents : Mme Chantal GAUTHRAY MM. Emilien DURIGON, Gaston RAVAUT, Mmes Alexandra CAGNA, Agnès MARCHETTO, MM. Vincent LUCOTTE, Philippe JACQUELIN, Pierre HENNINGER, Jérôme FOL, Mmes Fanny GAGNEUR, Corinne GARREAU, Aline KUTTER, M. Pierre-François MALDANT

Absent excusé : M. Pascal MINGUET ayant donné pouvoir à Mme Chantal GAUTHRAY

Absentes : Mmes Marie-Claude DURAND, Sabrina MENDOWSKI

Secrétaire de séance : M. Vincent LUCOTTE

Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

- 1) Inscription à l'état d'assiette, destination de la coupe 31p
- 2) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe
- 3) Répartition intercommunale des frais de scolarité de la ville de Beaune
- 4) Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- 5) Décision modificative n°3
- 6) Tarifs des publicités figurant dans le bulletin municipal
- 7) Rythmes scolaires pour la rentrée 2018

- 1) **Inscription à l'état d'assiette, destination de la coupe 31p**
(2017-054)

Madame le Maire donne la parole à M. Gaston RAVAUT, Adjoint en charge de la forêt. Ce dernier informe le conseil que les membres de la commission « forêt » ont dû se réunir dernièrement pour connaître la position de la commune sur l'avancement de la coupe de la parcelle 31, prévue sur 2019-2020.

En effet, suite à une « glandée » exceptionnelle, l'Office National des Forêts (ONF) préconise de profiter de cet ensemencement naturel pour régénérer certaines parcelles dans les forêts.

La parcelle 31 réunissant tous les critères, la commission a choisi de mettre en vente cette parcelle, tout en conservant une petite partie qui jouxte la parcelle 30 aux abords du chêne Buffon afin de ne pas dégarnir le bouquet d'arbres entourant le chêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE, à l'unanimité**, la mise en vente de la parcelle 31p par les soins de l'ONF.

- 2) **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe**
(2017-055)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Mme le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe (*grade d'avancement à l'ancienneté*) pour assurer les missions d'un agent en école maternelle qui apporte une assistance technique (entretien des locaux) et éducative (hygiène des enfants) à l'enseignant.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un emploi permanent à temps complet *d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe*. Les crédits suffisants seront prévus au budget, l'avis du Comité Technique pour la suppression du poste actuel d'Adjoint technique sera demandé.

3) Répartition intercommunale des frais de scolarité de la ville de Beaune
(2017-056)

Mme le Maire expose aux élus que la commune a été sollicitée par la Ville de Beaune sur la participation des communes extérieures aux frais de scolarité des élèves accueillis dans les écoles de Beaune. Les principes mis en place au titre de l'année 2017-2018 demeurent inchangés et le coût annuel moyen 2016 d'une scolarité s'élève à 908.28 €.

Il s'agit d'un cas dérogatoire, la famille de l'élève ayant déménagé en cours d'année a souhaité maintenir l'enfant dans la même école jusqu'à la fin du cycle. Ceci est une dérogation de droit (art. 212 A 8 du code de l'éducation).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, la mise en place du dispositif de répartition intercommunale des charges scolaires.

4) Rapport d'activités 2016 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
(2017-057)

Madame le Maire donne la parole à M. Vincent LUCOTTE, Adjoint à la communication et délégué communautaire. Ce dernier présente le Rapport d'Activité 2016 de la Communauté d'Agglomération. Ce document dresse un état des lieux des actions communautaires dans ses différents domaines de compétence, mettant en valeur toute la richesse et l'attractivité du territoire communautaire. Il regroupe les principaux éléments d'analyse budgétaire de cette 10^{ème} année de fonctionnement.

5) Décision modificative n°3
(2017-058)

Madame le Maire expose qu'afin de pouvoir régler les dernières factures en section de fonctionnement du budget principal, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits nécessaires.

6) Tarifs des publicités figurant dans le bulletin municipal
(2017-059)

Mme le Maire expose au conseil municipal que les tarifs des publicités à paraître dans les « Echos de la Lauve » n'ont pas fait l'objet de révision depuis 2002. Etant donné que la parution de ce bulletin a été ramenée à trois fois par an, il convient de réviser les tarifs.

Mme le Maire propose à l'assemblée de fixer à 90 € pour 3 parutions et à 40 € pour une parution le tarif aux entreprises et/ou artisans souhaitant faire une publicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à raison de 13 voix pour et une abstention (J. FOL) de fixer à 90 € pour 3 parutions et à 40 € pour une parution, le tarif aux entreprises et/ou artisans souhaitant faire une publicité.

7) **Rythmes scolaires pour la rentrée 2018**
(2017-060)

Madame le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Madame le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours, elle précise que le retour à la semaine de 4 jours a été adopté à plus de 80 % des votants au moins de juin par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud. Les conseils d'écoles doivent se réunir avant le 15 décembre pour exprimer leurs avis. La commune doit déposer un dossier de dérogation à l'académie pour étude avant le 19 décembre prochain.

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à raison de 13 voix pour et une abstention (C. GARREAU) **EMET** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours (sous réserve des avis des conseils d'école).

Questions diverses :

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation (Article L 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée des devis qui ont été signés et de l'exercice du droit de préemption :

	OBJET	Société	Montant TTC
LETTRES DE COMMANDES			
02/11/17	Remplacement radiateur logement communal Place du Souvenir	BERSOT	901,84
Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants	
25/10/2017	Route de Corcelles	SARL TIMBER France	
26/10/2017	1 Place de la Mairie	ROUX	
31/10/2017	Avenue de la Plante de l'Orme	CTS MARATRAY	
09/11/2017	14 Rue des Eglantiers	GENIN & DOREY	
13/11/2017	Zone "les Goutteaux"	SYMAB	

M. Gaston RAVAUT, adjoint à la voirie, fait le point des divers travaux actuellement en cours sur la commune :

- ✓ L'aménagement du centre bourg se termine : plantations des arbres, plantations des vivaces en cours, travaux de marquage au sol en résine (passages piétons, dents de requins sur le plateau traversant)

L'eau de la fontaine est tellement calcaire qu'il conviendra, peut-être, d'installer un adoucisseur, mais M. RAVAUT n'est pas certain que cela règle le problème d'entartrage. Il fait part à l'assemblée de réserves posées au procès-verbal de réception de problèmes avec le mur de façade de la place, il semblerait que la qualité de la pierre soit remise en cause.

M. Emilien DURIGON, adjoint aux travaux des bâtiments fait part des différentes opérations en cours et à venir :

- ✓ Changement des clés dans certains bâtiments communaux
- ✓ Les travaux de construction des vestiaires se poursuivent, l'enrobé serait réalisé prochainement si les conditions atmosphériques le permettent et ce avant le 10 décembre prochain. Un chiffrage a été demandé à un opérateur téléphonique pour raccordement des vestiaires au réseau.
- ✓ Les travaux d'éclairage public au parking des Lauchères sont en cours, l'entreprise est revenue à plusieurs reprises pour diverses raisons (erreurs dans les mâts, erreurs de la couleur des mâts...).

M. DURIGON rappelle aux élus qu'il leur a transmis le compte-rendu de la gendarmerie sur l'éventuelle mise en place de la vidéo surveillance sur la commune. Mme le Maire et les adjoints se sont rendus dans une commune voisine pour se rendre compte du fonctionnement, elle signale qu'en effet de plus en plus de communes environnantes sont équipés d'un système de vidéo protection.

M. DURIGON travaille actuellement sur la recherche d'un bureau d'étude qui pourrait réaliser une étude de cette importante opération.

Mme le Maire tient à remercier publiquement MM. DURIGON et RAVAUT pour leur implication dans la gestion de ces deux opérations « construction de nouveaux vestiaires » et « aménagement du centre bourg », dossiers importants et lourds à gérer.

Mme Fanny GAGNEUR donne des informations des jumeaux qui seraient 25 à venir à l'anniversaire du jumelage des 28, 29 avril prochains.

Mme Agnès MARCHETTO ayant réuni les membres de la commission cimetièrre informe qu'il va falloir prévoir l'achat de cavurnes supplémentaires pour 2018, les couvertines des murets sont à prévoir dans les travaux 2018.

M. Gaston RAVAUT souhaite informer les élus de la fin de l'enquête publique sur la Carrière des Buis. En effet, lors de l'enquête, un nouvel élément a été porté à sa connaissance. A savoir la commune de MAGNY-LES-VILLERS qui a émis, également, un avis favorable sur la demande de renouvellement, mais à condition que l'accès au site d'exploitation soit maintenu par la RD 115C située dans notre commune.

Il précise que l'avis favorable donné par délibération en octobre dernier était conditionné par le passage des véhicules dans la partie Nord du site de l'exploitation. La voirie menant à cette exploitation sur notre commune passe par la rue de la Huchotte et du chemin de la Corvée ces voies ne sont pas destinées à supporter un passage intensif de camions de 30 tonnes.

En conséquence, Mme le Maire pose la question à l'assemblée délibérante sur la déviation du trajet des camions. A l'unanimité, les élus estiment que le passage journalier des camions se rendant et/ou sortant de l'exploitation est de nature à entraîner des dommages importants sur la voirie communale.

M. RAVAUT précise que ce sont des chemins en enrobés alors que la déviation proposée dans un premier temps s'effectue sur des chemins « blancs » entretenus par des entreprises privées. En conséquence, cela aurait des répercussions financières en effectuant une réfection complète de notre voirie communale. De plus, le passage de ces camions par la RD 115C pour rejoindre la RD 974 emprunterait une zone d'habitations et de commerce. La pharmacie se situant à l'angle de ces deux départementales cela pourrait créer une zone accidentogène tant pour les clients de la pharmacie que pour les véhicules circulant sur ces deux voies déjà fortement fréquentées.

Madame le Maire fait part aux conseillers que suite aux travaux de réhabilitation de la cure, l'association « Les 4 couronnés » ayant besoin d'un local, la salle située Avenue de Corton leur sera prêtée, une convention de mise à disposition d'un local communal sera signée avec l'association.

Madame le Maire rappelle les prochains rendez-vous à venir :

- 1/12 : Visite de M. le Sous-Préfet,
- 9/12 : Téléthon
- 9/12 : Prise en charge des colis des aînés (à distribuer avant le 20/12)
- 14/12 : Vœux des employés
- 05/01/2018 : Vœux du Maire à 19 h
- 31/01/2018 : Prochain conseil municipal.

Mme Corinne GARREAU souhaite avoir des informations sur la reprise d'activités d'un artisan. Mme le Maire répond qu'elle a reçu, avec MM. DURIGON et RAVAUT, cet artisan avec son repreneur.

M. Jérôme FOL demande s'il est possible d'équiper l'abri-bus de la Route de Ruffey au hameau de Corcelles d'une poubelle. M. RAVAUT répond que cela ne pose pas de problème.

M. Jérôme FOL demande où en sont les locataires du logement communal qui avait été déclaré « logement indigne ». Mme le Maire répond qu'une proposition de logement HLM leur a été faite, logement qu'ils ont accepté. Ils devraient donc déménager prochainement. Mme le Maire informe les élus que lors d'une prochaine séance il conviendra de fixer un prix de vente de ce logement.

La séance est levée à 22 h 20.

Vu par Nous, Chantal GAUTHRAY, Maire de la Commune de LADOIX-SERRIGNY, pour être affiché le 4 décembre 2017 à la porte de la Maire et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

